



FOOTBALL

QUÉBEC

Plan de relance pour la reprise des parties de football sans contact et avec contact au Québec

Août 2020

SAISON
2020

ÉTAPES DE RETOUR AU JEU POUR LE FOOTBALL

 **ÉTAPE 1:** ✓
FOOTBALL À LA MAISON

 **ÉTAPE 2:** ✓
REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS
SUPERVISÉS (INSCRIPTION)

 **ÉTAPE 3:** ✓
REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS
SANS CONTACT

A: CONTACT INTERDIT

B: CONTACT AUTORISÉ

 **ÉTAPE 4A:** ✓
COMPÉTITION SANS-CONTACT
INTRA-ÉQUIPE

 **ÉTAPE 4B:** ✓
REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS
AVEC CONTACT (REMISE D'ÉQUIPEMENT)

 **ÉTAPE 5A:** ✓
COMPÉTITION SANS CONTACT
INTER-ÉQUIPE

 **ÉTAPE 5B:** ✓
COMPÉTITION INTRA-ÉQUIPE
AVEC CONTACT

 **ÉTAPE 6A:** ✓
RETOUR À LA COMPÉTITION PROVINCIALE
HABITUELLE POUR LE SANS-CONTACT

 **ÉTAPE 6B:** ✓
COMPÉTITION INTER-ÉQUIPE
AVEC CONTACT

 **ÉTAPE 7B:** ✓
RETOUR À LA COMPÉTITION PROVINCIALE
HABITUELLE POUR LE CONTACT



ÉTAPE 6A:

RETOUR À LA COMPÉTITION PROVINCIALE
HABITUELLE POUR LE SANS-CONTACT



ÉTAPE 7B:

RETOUR À LA COMPÉTITION PROVINCIALE
HABITUELLE POUR LE CONTACT

Mesure pour la reprise des parties

Notes:

- Ces procédures sont effectives en date du 3 août 2020. Ce document est évolutif, il pourrait changer à tout moment en raison des directives émises par la santé publique.

Général:

- Chaque organisation hôte d'une partie devra contacter le propriétaire des installations du terrain sur lequel se déroule une partie afin de connaître et respecter les modalités concernant l'utilisation du site. Il est de la responsabilité de l'organisation hôte de rendre le site de compétition le plus sécuritaire possible.
- Toute personne sur le site de compétition doit respecter les directives de la distanciation sociale émises par la santé publique. Lorsqu'il est impossible de les respecter, le port du masque est obligatoire sauf pour les personnes en train de jouer le match.
- Les joueurs ne doivent pas partager de pièce d'équipement, de bouteille d'eau, de serviettes ou autre.
- Toute personne est responsable d'avoir sa propre bouteille d'eau.
- Les poignées de main d'avant et d'après-match sont proscrites.
- Toute personne impliquée dans le match devrait se laver les mains le plus fréquemment possible.
- Nous suggérons le port du masque et de gants pour tous le personnel de soutien et officiels mineurs.

La semaine du match :

- Il est de la responsabilité de l'équipe visiteuse de contacter le responsable de l'équipe hôte durant la semaine du match afin de discuter de la procédure à suivre avant le match. En ce sens, chaque ligue devra fournir, à toutes les équipes membres de celle-ci, une liste de personnes responsables à contacter pour chacune des organisations.

Arrivée sur les lieux :

- L'équipe hôte est responsable de l'arrivée de l'équipe adverse ainsi que des officiels afin de bien les diriger.

Vestiaires :

- Si les vestiaires sont disponibles, toute personne doit se plier aux directives gouvernementales concernant le port du masque à l'intérieur de lieux publics ou à celles du propriétaire des lieux.
- Football Québec suggère que les vestiaires soient lavés/désinfectés avant et après toute utilisation.



ÉTAPE 6A:

RETOUR À LA COMPÉTITION PROVINCIALE
HABITUELLE POUR LE SANS-CONTACT



ÉTAPE 7B:

RETOUR À LA COMPÉTITION PROVINCIALE
HABITUELLE POUR LE CONTACT

Mesure pour la reprise des parties

Sur le terrain:

- Si l'espace disponible au banc ne permet pas la distanciation sociale prescrite, **seulement les joueurs** pourront utiliser entièrement l'espace contenu entre la ligne de 45 et la zone des buts en restant à un minimum de 2 mètres du terrain.
- Pour cette année, il n'y aura pas de rencontre des capitaines au centre du terrain en début de match. L'officiel en chef convoquera deux entraîneurs (1 par équipe) avant le début de la partie. C'est à ce moment qu'ils conviendront des choix de début de demie (botter/côté de terrain/différer). Ces entraîneurs devront être disponible au moins 3 minutes avant la partie.
- Pour cette année, il n'y aura pas de poignée de main entre des membres de différentes organisations.
- Nous vous invitons à réfléchir afin d'établir une procédure de match pour la gestion des bouteilles d'eau, la gestion des masques, la disposition des joueurs en attente de substitution afin d'assurer un environnement sécuritaire.
- Cette année, chaque équipe débutant une série offensive doit fournir son propre ballon nettoyé dès son premier jeu et pour la durée de la série. De plus, nous demandons aux joueurs de rapporter le ballon au point de mise en jeu et ce, après chaque jeu. L'arbitre indiquera l'endroit où le placer.

Entraîneurs:

- Les entraîneurs doivent en tout temps être à plus de deux mètres des officiels et du terrain.
- Pour les entraîneurs qui ne sont pas capable de respecter les mesures de distanciation sociale : Portez un masque s'il vous plaît.
- Des cônes (ou un indicateur clair) devront être placés à deux mètres du terrain afin d'éviter qu'un entraîneur ou un joueur ne se retrouve trop près des officiels.

Joueurs:

- Chaque joueur est responsable d'avoir sa/ses bouteille(s) d'eau. Aucun partage entre joueurs n'est autorisé.
- Sur lignes de côté, les joueurs doivent respecter les mesures de distanciation sociale au banc sauf lors des rassemblements (stratégiques) d'après série.
- Les joueurs qui ne sont pas en uniforme pour la partie (blessé, inactif...etc.) ne seront pas autorisés sur le banc afin de maximiser l'espace disponible.

Thérapeutes du sport/Physiothérapeute/personnel soignant:

- Les membres du personnel soignant doivent porter le masque et les gants en tout temps sur les lignes de côtés.



ÉTAPE 6A:

RETOUR À LA COMPÉTITION PROVINCIALE
HABITUELLE POUR LE SANS-CONTACT



ÉTAPE 7B:

RETOUR À LA COMPÉTITION PROVINCIALE
HABITUELLE POUR LE CONTACT

Mesure pour la reprise des parties

Membres ou bénévoles de l'organisation hôte:

- Un membre ou bénévole de l'équipe hôte est responsable de recevoir l'équipe visiteuse à leur arrivée. Elle devra indiquer à l'équipe visiteuse où se diriger. De plus, cette personne devra aviser s'il y a des changements imprévus aux directives de sécurité qui avaient préalablement été discutées entre les deux organisations.
- Prévoir une personne pour protéger les effets personnels des arbitres si les vestiaires ne sont pas disponibles. Cette personne devra aussi assurer l'ouverture du chemin que les arbitres emprunteront pour l'arrivée et la sortie du terrain.
- Le membre ou bénévole responsable du chronomètre et de la feuille de pointage, recevra une feuille avec les noms et numéros des arbitres et devra inscrire le tout dans les espaces désignés sur la feuille de pointage. L'arbitre en chef signera le tout à la fin de la partie.
- Tous les bénévoles en contact avec les équipes adverses ou avec les officiels, devront porter le masque en leur présence.

Arbitres:

- Voir document préparé par les arbitres de l'APAFQ. (Annexe A)
- Prévoir le temps nécessaire lors des temps morts afin que les joueurs et les arbitres rentrent au banc pour boire dans leur propre bouteille d'eau. Pour le bien de tous, la flexibilité et l'ouverture d'esprit seront de mise.

Gérant d'équipement:

- Le gérant d'équipement doit porter un masque et des gants durant le match.
- Le gérant d'équipement doit nettoyer le ballon en début de partie et avant chaque série offensive.
- Le gérant d'équipement rappelle aux joueurs de maintenir la distanciation sociale.
- Une équipe sans gérant d'équipement devra désigner une personne responsable de nettoyer le ballon aux moments convenus.

Spectateurs :

- Il est de la responsabilité du propriétaire des lieux de faire respecter les normes en vigueur.
- Pour cette année, les spectateurs ne seront pas autorisés sur la surface de jeu en aucun temps. L'accès au terrain est réservé aux joueurs, entraîneurs, officiels et personnel nécessaire au bon déroulement de la partie.



ÉTAPE 6A:

RETOUR À LA COMPÉTITION PROVINCIALE
HABITUELLE POUR LE SANS-CONTACT



ÉTAPE 7B:

RETOUR À LA COMPÉTITION PROVINCIALE
HABITUELLE POUR LE CONTACT

Mesure pour la reprise des parties

Transport :

Consignes ministérielles du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en date du 3 juillet

- Même dans les navettes, la distanciation physique de 2 mètres demeure applicable, le masque ne se substitue pas aux autres mesures.
- Voici la position que nous avons prise dans le cas des transports nolisés :
- Il appartient au transporteur de s'assurer que :
 - L'entreprise cliente reçoive l'information quant au nombre maximal des sièges attribuables dans l'autocar permettant de respecter la distanciation physique entre les passagers, le conducteur et le guide-accompagnateur;
 - La ventilation dans le véhicule est adéquate;
 - L'autocar est entretenu en respectant les règles d'hygiène sanitaire en vigueur;
 - Le conducteur connaît et applique les mesures sanitaires;
 - Les entreprises clientes connaissent les mesures qui s'appliquent dans l'autocar et que les guides accompagnateurs s'assureront que leurs clients les respectent.

Affiche des règles et des mesures préventives dans le véhicule pour les passagers : (anglais seulement)https://www.prevostcar.com/sites/default/files/2020-05_coach_exterior_decals_0.pdf

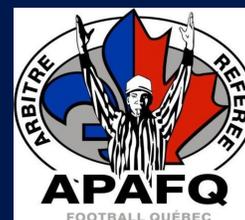
Indication des sièges non disponibles : (anglais seulement)https://www.prevostcar.com/sites/default/files/202005_headrcover_en_v1_0.pdf

Recommandations intérimaires à l'intention des travailleurs des transports collectifs – autobus, trains et métro :
<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2949-travailleurs-transports-collectifs-covid19.pdf>

Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur du transport collectif – COVID-19 :
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2153-Guide-Transport-Collectif.pdf>

Annexe A

Protocole de retour au jeu pour les membres de l'APAFQ
dans le cadre de la Covid-19



Document produit par l'APAFQ

Préambule

Le présent protocole vient préciser les règles de retour au jeu de Football Canada et de Football Québec et se veut en conformité avec les règles de la santé publique. Si un organisme décisionnel devait émettre une règle différente de celles contenues dans le présent guide, la plus sévère des deux devra être utilisée. En cas de doute dans l'interprétation ou la compréhension d'une directive, svp communiquer avec Hugo Dallaire.

Section 1 : Avant la saison

Le Regroupement Loisirs Sport Québec a produit un document qui s'intitule « Formulaire de reconnaissance de risque » qui doit être signé par tous les participants sauf pour certaines situations exceptionnelles. Afin d'en faciliter la gestion, l'APAFQ produira une version électronique du document que tous les officiels devront signer avant le 15 août 2020. La signature de ce document est obligatoire et un officiel ne pourra pas arbitrer s'il ne l'a pas signé.

Si vous ou l'un de vos proches êtes considéré comme « personne à risque », nous vous suggérons de vérifier les recommandations de la santé publique et de votre spécialiste de la santé afin d'éviter les risques qui pourraient avoir des conséquences graves.

Section 2 : Dans la semaine avant le match

Décharge hebdomadaire : Lors de l'acceptation d'une partie, une fenêtre (pop-up) s'ouvrira et vous devrez confirmer que vous acceptez le match en connaissance de cause.

Rencontre d'avant-match : puisque les vestiaires ne seront pas accessibles (ou seulement quelques minutes pour se changer), l'arbitre en chef de la rencontre devra s'assurer que son équipe d'arbitre est prête pour le match. Il devra aussi coordonner l'arrivée des officiels au site de compétition et donner un point de rendez-vous à tous.

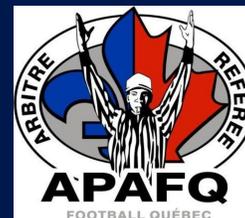
Section 3 : Transport

L'APAFQ restreint à 3 le nombre de personnes pouvant voyager ensemble pour se rendre à une partie. De plus, le port du couvre-visage sera obligatoire à l'intérieur du véhicule. Si un véhicule de type « mini-van » avec 3 rangées de siège est utilisé, 4 officiels peuvent prendre place dans le véhicule.

En fonction des disponibilités et des horaires des ligues, nous verrons avec les assignataires à limiter les transports interrégionaux. Si vous ne souhaitez pas voyager, vous devrez en aviser l'association avant le début de la saison et cette décision prévaudra pour la saison complète.

Annexe A

Protocole de retour au jeu pour les membres de l'APAFQ
dans le cadre de la Covid-19



Document produit par l'APAFQ

Section 4 : Assignations multiples dans une journée

Dans la mesure du possible, les assignataires verront à garder un groupe d'officiels ensemble pour toute la journée.

Section 5 : Administration de la partie

5.1 Vestiaire

L'association tentera de publier une liste à jour des sites où un vestiaire est disponible pour les officiels ainsi que les services offerts (douches, type de vestiaires, etc.). Il sera important que ces vestiaires permettent la distanciation sociale. Le temps passé à l'intérieur du vestiaire devra être d'un maximum de 15 minutes avant et après le match (30 minutes si l'utilisation des douches est permise). Le lavage des mains sera aussi obligatoire en entrant et sortant. Malgré ce qui est indiqué ici il faudra agir en fonction des règles qui seront mises en place par chaque institution. Donc ces règles pourraient varier d'un endroit à un autre.

Seul les arbitres du match auront accès au vestiaire. Aucun visiteur ne sera admis. Les entraîneurs ne pourront pas non plus utiliser le vestiaire des officiels. Le superviseur de la partie, s'il a été assigné par l'association, aura droit d'accéder au vestiaire si la distanciation sociale demeure possible. Il ne devra cependant pas retarder les officiels dans leur processus pour quitter le vestiaire rapidement.

Tous les exercices de réchauffement ou étirements devront être faits à l'extérieur.

Une personne devra être désignée par l'organisation locale pour s'assurer que les officiels n'auront pas à passer au travers de groupe de personnes pour se rendre au terrain.

Le couvre visage doit être porté en tout temps à l'extérieur de son véhicule personnel (voir directive sur les transports) et à l'extérieur du terrain.

En situation de non-disponibilité des vestiaires ou d'accès limités à ceux-ci, l'organisation hôte devra mettre à la disposition des officiels un endroit où ces derniers pourront se réunir avant la partie et à la pause entre les demies. Puisque cet endroit sera situé à l'extérieur les organisations devront s'assurer que les officiels seront protégés des intempéries si la température le requiert.

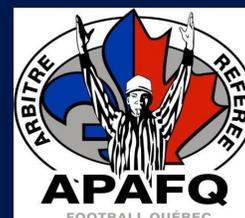
5.2 Personnel de support

Les organisations hôtes devront prévoir le personnel suivant pour chacune des parties. Ne pas se conformer à cette règle empêchera la tenue de la partie.

- Entraîneurs (3) : ces derniers devront avoir signé le formulaire de reconnaissance de risque de la fédération. Ils devront porter un couvre visage en tout temps lorsqu'ils seront sur le terrain. Leur matériel devra être désinfecté quelques minutes avant le début du match ainsi qu'avant le début de la deuxième demie;

Annexe A

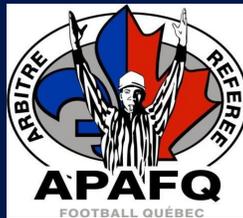
Protocole de retour au jeu pour les membres de l'APAFQ
dans le cadre de la Covid-19



Document produit par l'APAFQ

5.2 Personnel de support

- Si des préposés (2) aux ballons (2) sont utilisés ces derniers devront avoir 3 ballons de match en leur possession. Un nouveau ballon devra être entré sur le terrain à chaque jeu. Ils devront également porter le couvre visage en tout temps lors de la partie. Ils devront placer le ballon au sol, à l'endroit désigné par l'officiel. Les préposés devront également avoir le matériel nécessaire pour nettoyer régulièrement les ballons (serviettes, nettoyant en aérosol, etc.).
- En l'absence de préposés aux ballons chaque équipe utilisera son ballon pour la partie et elle sera responsable de l'entrer et le sortir du terrain ainsi que de le remplacer rapidement si le ballon est sorti des limites du terrain. Les joueurs offensifs seront responsables de récupérer le ballon après les jeux et de le placer à l'endroit indiqué. L'équipe sera aussi responsable de nettoyer régulièrement le ballon durant la partie;
- Préposé aux officiels (1) : Ce dernier devra se tenir près du deuxième juge de ligne et sera sous sa responsabilité. Il sera responsable de surveiller les bouteilles d'eau et le nettoyant à main apportées par les officiels. Il sera aussi le gardien des effets personnels des officiels si aucun vestiaire n'est disponible;
- Préposé au protocole et à la sécurité (1) : Cette personne devra se tenir près du vestiaire des officiels 30 minutes avant la partie et se présenter aux officiels à leur arriver. Elle sera responsable d'assurer un corridor de déplacement sécuritaire pour les arbitres. Elle sera également responsable du nettoyage des équipements des entraîneurs. Pendant la partie, c'est cette personne qui verra à garder les joueurs et le personnel des équipes à un minimum de 2 mètres des lignes de cotés et/ou des officiels;
- Chronométrateurs, opérateur des 20 secondes, marqueurs et autres : ces personnes devront porter un couvre visage en tout temps lors de leur interactions directes avec les officiels. Si ceux-ci sont placés au niveau du terrain pour effectuer leur travail, le port du couvre visage est obligatoire en tout temps;
- Toute personne ayant accès au terrain durant la partie (photographe, représentant de ligue, etc.) devra porter un couvre visage et respecter la zone de 2 mètres. Aucune personne à l'exception des chronométrateurs et marqueurs ne sera admise dans la zone (ligne de 45 à ligne de 45) située au centre du terrain.



Annexe A

Protocole de retour au jeu pour les membres de l'APAFAQ
dans le cadre de la Covid-19

Document produit par l'APAFAQ

5.3 Protocole d'avant-match

Rencontre avec les entraîneurs : 1 seul entraîneur par équipe. En plus des vérifications d'usage l'arbitre devra informer l'entraîneur et lui poser les questions suivantes sur les sujets suivants :

- Le non-respect de la zone de 2 mètres entraînera des pénalités à l'équipe fautive et pourra causer une expulsion.
- Est-ce que vous, vos joueurs ou un membre du personnel de l'équipe présente des symptômes liés à la Covid-19
- Est-ce que toutes les mesures requises par la fédération et le gouvernement ont été mises en place pour éviter la contamination?

Rencontre ou tirage au sort au début de la partie et au début de la deuxième demie : les rencontres se feront avec l'entraîneur-chef ou un entraîneur désigné par celui-ci et cet entraîneur se rendra disponible 3 minutes avant le début de la partie ou de la demie.

1^{er} juge de ligne : instructions aux chaînes et s'assurer que le préposé au protocole procède au nettoyage des équipements.

2^{ème} juge de ligne : instructions au préposé aux officiels.

5.4 Communication entre les officiels

Afin d'éviter que les arbitres ne doivent tenir plusieurs conciliabules durant le match, l'utilisation du REFCOM est fortement recommandé et ce, à tous les niveaux de jeu. Même si tous les officiels ne l'ont pas, son utilisation est possible pendant un match.

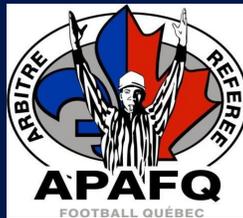
Si le REFCOM n'est pas utilisé par un officiel, ce dernier pourra, lorsque la situation le permet, communiquer par signaux la punition à appliquer.

5.5 Manipulation du mouchoir

Chaque officiel est responsable de son mouchoir sur le terrain à l'exception de l'arbitre en chef. Si le jeu se termine loin de la position du mouchoir de ce dernier, le deuxième juge de ligne enverra le préposé aux officiels le récupérer.

5.6 Manipulation du ballon

Les officiels devront éviter le plus possible de manipuler les ballons. Ils devront plutôt indiquer aux joueurs ou aux préposés aux ballons l'endroit où le déposer.



Annexe A

Protocole de retour au jeu pour les membres de l'APAFQ
dans le cadre de la Covid-19

Document produit par l'APAFQ

5.7 Utilisation du sifflet

L'utilisation du sifflet électronique est recommandée. Si vous n'en avez pas, nous vous recommandons de :

- Nettoyer votre sifflet avant chaque partie;
- Restreindre son utilisation aux situations où c'est votre responsabilité de siffler.

5.8 Juge de mêlée

Afin de minimiser les risques de contacts ou de proximité avec les joueurs, les mécaniques suivantes devront être utilisées :

3 officiels : arbitre en chef et 2 juges de lignes

4 officiels : arbitre en chef, 2 juges de lignes et un juge de mêlée hybride juge arrière

5, 6 et 7 officiels : le juge de mêlée se place derrière l'offensive en tout temps

5.9 Après le match

Afin d'éviter toute manipulation inutile du matériel par plusieurs personnes, les officiels ne signeront pas les feuilles de parties. Ils devront cependant s'assurer que le marqueur a bien indiqué tous les noms des officiels sur la feuille. L'arbitre en chef apposera ses initiales à côté de l'endroit où son nom est inscrit.

L'arbitre en chef devra compléter le questionnaire d'après-match sur le web au plus tard à 21h le lundi suivant la joute. Ce court questionnaire permettra à l'association de faire un suivi sur la façon dont les activités se déroulent et d'identifier les situations problématiques.

5.10 Les équipes et le terrain

En tout temps, le personnel des équipes devra être à un minimum de 2 mètres des officiels (incluant le personnel de support). Pour un premier non-respect de cette règle, un avertissement sera donné. Une deuxième infraction pour la même équipe sera punie par une punition de 10 verges pour mauvaise conduite. Une troisième infraction entraînera une autre punition de 10 verges pour mauvaise conduite et la disqualification de l'entraîneur chef.

Les officiels pourraient, à leur discrétion, apporter des changements à la disposition des bancs des équipes afin de s'assurer que les règles sanitaires puissent être respectées. Ces modifications pourraient être contraires aux règles du livre de jeu de Football Canada sur ce sujet. Même si la zone où se trouvent les joueurs sera étendue jusqu'à la zone des buts ou même après celle-ci, les entraîneurs devront respecter la zone normale prévue aux règlements.